



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFECTURE DE LA MOSELLE

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE L'EQUIPEMENT  
SERVICE AMENAGEMENT DURABLE  
SIG /Observatoire du Bruit

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE  
Bureau de l'environnement

### COMPTE RENDU

#### DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT

**Mercredi 21 janvier 2009**

Le mercredi 21 janvier 2009, à 14 heures 30, s'est tenue, dans les locaux de la préfecture, une réunion du comité de pilotage de l'Observatoire du Bruit en Moselle (liste des participants jointe en annexe), sous la présidence de Mme Monique Haman, Directrice de l'Environnement et du Développement Durable, assistée de M. Jean-Michel Valentin, Directeur Départemental Délégué de l'Équipement.

Cette réunion portait sur l'état d'avancement des cartes bruit des services de l'État ainsi que des agglomérations INSEE du département de la Moselle.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation des cartes de bruit réalisées par les services de l'État,
- Présentation de la circulaire du Ministère de l'Écologie du 23 juillet 2008 relative à l'élaboration des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE),
- Lancement des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement sur le réseau de l'État,
- Identification des Zones de Bruit Critiques,
- Mise à jour du classement des voies bruyantes,
- Avancement des cartes de bruit des voies communales de l'agglomération messine, des routes départementales, du réseau ferroviaire et de l'autoroute A4 concédée à la SANEF,
- Point sur les démarches dans l'agglomération INSEE de Metz,
- Point sur les démarches dans l'agglomération INSEE de Thionville.

Mme Haman remercie les personnes présentes à cette nouvelle réunion du comité de pilotage de l'Observatoire du Bruit et rappelle la publication, par arrêté préfectoral du 30 janvier 2008, des cartes de bruit des autoroutes et routes nationales de l'État.

Mme Haman souligne l'importance de faire avancer ce dossier dans les meilleurs délais, les retards constatés dans l'établissement de ces documents pouvant faire l'objet de sanctions financières de la part des instances européennes. Elle donne, ensuite, la parole à M. Chantraine.

M. Chantraine, Chargé de mission et de l'Observatoire du Bruit en Moselle à la DDE, rappelle, avant de passer la parole à Mme Lamouroux-Kuhn, les échéances fixées, par l'article L 572-9 du Code de l'Environnement, pour la publication des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des agglomérations au sens de l'INSEE :

- Pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants :
  - le 30 juin 2007 : pour les cartes de bruit,
  - le 18 juillet 2008 : pour les PPBE.
- Pour les agglomérations comprises entre 100 000 et 250 000 habitants :
  - le 30 juin 2012 : pour les cartes de bruit,
  - le 18 juillet 2013 : pour les PPBE.

## **I. Présentation des cartes de bruit réalisées par les services de l'Etat**

M. Chantraine liste, ensuite, les cartes de bruit déjà publiées, des autoroutes et routes nationales :

- A30 : 27 km de la limite département 54 à A31,
- A31 : 70 km de la frontière Luxembourg à Cheminot,
- A320 : 15 km de Spicheren à Betting les St Avold,
- RN4 : 14 km de Sarrebourg à Phalsbourg,
- RN33 : 3,5 km de Carling à Saint Avold,
- RN52 : 9 km de l'échangeur A4 à Rombas,
- RN61 : 4,5 km de Sarreguemines à Hambach,
- RN431 : 15 km de l'échangeur de A31 à Metz.

*Les arrêtés préfectoraux portant publication de ces cartes de bruit figurent sur le site Internet de la Préfecture de la Moselle :*

*<http://www.moselle.pref.gouv.fr> (Grands dossiers-bruit des infrastructures de transport)*

## **II. Présentation de la circulaire du 23 juillet 2008**

Mme Catherine Lamouroux-Kuhn, du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de l'Est, présente la circulaire du 23 juillet 2008 relative à l'élaboration des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Elle explique ce dispositif qui est étroitement lié :

- **à l'Observatoire du Bruit des Transports Terrestres :**

- . la circulaire ministérielle du 12 juin 2001 relative à l'observatoire du bruit et à la résorption des points noirs bruit (PNB) a mis en place les observatoires départementaux du bruit,
- . la circulaire du 25 mai 2004 relative au bruit des infrastructures de transports terrestres concerne l'élaboration de plans départementaux de résorption des PNB.

⇒ *ces travaux constituent une source importante de données pour l'élaboration des PPBE.*

- **au classement sonore des voies bruyantes (mise à jour du classement de 1999).**

⇒ *ce dispositif constitue une mesure de prévention prise en compte dans les PPBE.*

Mme Lamouroux-Kuhn précise qu'à l'image de l'élaboration des cartes de bruit, les gestionnaires ainsi que les agglomérations INSEE devront réaliser ces plans d'actions.

Elle ajoute qu'un Comité départemental de suivi des cartes de bruit et des PPBE sera mis en place : sa composition est identique à celle du Comité de pilotage de l'observatoire du bruit qui associe notamment la DIR EST, la DRE/SMO, la SANEF et RFF.

Mme Lamouroux-Kuhn souligne le rôle du préfet de département qui est en charge du pilotage général de la réalisation des PPBE des infrastructures routières et ferroviaires. Le CETE de l'Est assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Elle indique, également, que ce comité effectue le suivi des productions de l'ensemble des PPBE.

Mme Lamouroux-Kuhn décline, ensuite, par le biais de diaporamas :

▪ **les cinq étapes permettant la réalisation et la mise en œuvre du PPBE.**

**1. Identification des zones bruyantes :**

Une synthèse est effectuée entre les données de l'observatoire du bruit et les cartes de dépassement de seuil, afin de déterminer, à l'intérieur des zones bruyantes, les bâtiments ou groupes de bâtiments à traiter.

**2. Définition des mesures de réduction :**

La DDE transmet aux services (DRE, SCA, RFF, SNCF) les conclusions de l'étape précédente. Ces différents services pourront dès lors effectuer les études qui détermineront les mesures de résorption adaptées et leur coût.

**3. Etablissement du PPBE :**

La DDE élabore un projet de PPBE départemental qui synthétise les mesures prévues pour tous les axes concernés, et prépare un dossier de consultation du public sur ce PPBE.

Le Comité départemental de suivi donne ensuite un avis sur les observations émises lors de la consultation. La DDE établit ensuite le PPBE final qui est proposé à l'approbation du Préfet.

**4. Mise en œuvre du PPBE – le financement des travaux :**

- du réseau autoroutier concédé : ils sont réalisés et financés par les sociétés concessionnaires d'autoroutes.
- des autres infrastructures routières : plusieurs types de financement sont possibles selon la nature des travaux à effectuer.
- du réseau ferroviaire : les travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage du gestionnaire (RFF). Ils sont financés conformément aux dispositions prévues par la circulaire du 25 mai 2004.

**5. Evaluation du PPBE :**

Le Préfet établit, annuellement, un bilan des actions réalisées et des résultats obtenus en matière de réduction des nuisances sonores.

▪ **le contenu du plan.**

Le PPBE comprend les chapitres suivants :

- la description du contexte,
- les objectifs en matière de réduction du bruit,
- la prise en compte des zones calmes,
- les mesures prévues : un descriptif, le financement et l'impact sur les populations,
- un résumé non technique : la synthèse du PPBE, la méthode et démarche suivies,
- une note concernant la consultation du public.

Mme Lamouroux-Kuhn mentionne la publication d'un guide, le 10 mars 2008, définissant le contenu du plan.

### **III. Lancement des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement sur le réseau de l'Etat.**

Mme Lamouroux-Kuhn donne les précisions suivantes :

- l'élaboration du PPBE relatif à l'autoroute A31 est en cours.
- les communes, comprenant des zones pour lesquelles un PPBE doit être réalisé, sont identifiées,
- la superposition des cartes de l'observatoire du bruit et des cartes de dépassement de seuil (cartes C) est réalisée.

### **IV. Identification des Zones de Bruit Critique (ZBC).**

Mme Lamouroux-Kuhn souligne l'importance d'une publication des Zones de Bruit Critique (ZBC) dans des délais rapprochés (circulaires du 12 juin 2001 et 25 mai 2004). Elle fait mention d'une publication imminente des ZBC du département de la Moselle sur le site internet de la préfecture : cette publication ne nécessite pas la prise d'un arrêté préfectoral.

M. Darbois, Adjoint au Maire de Metz, signale, concernant la ville de Metz, l'urgence de réaliser des travaux dans le secteur du Chemin de la Moselle.

M. Chantraine indique que les PPBE ont fait l'objet d'une commande auprès du CETE de l'Est et ajoute que quatre zones de bruit critique ont été identifiées sur Metz incluant le secteur en question.

La nature et le coût des travaux à réaliser seront connus à la remise des PPBE par le CETE de l'Est.

### **V. Avancement de la mise à jour du classement des voies bruyantes.**

Mme Lamouroux-Kuhn précise que le classement de voies bruyantes est issu de la loi « Bruit » de 1992 transposée dans le code de l'environnement aux articles R 571-32 et suivants.

Elle spécifie qu'une mise à jour des arrêtés préfectoraux de classement des voies doit être effectuée tous les cinq ans et souligne l'importance de ces données pour la construction des habitations.

Mme Lamouroux-Kuhn apporte les précisions suivantes :

- cette mise à jour est réalisée sur les voies routières de TMJA supérieur à 5 000 véhicules par jour,
- le classement des voies doit être validé par chaque gestionnaire avant la préparation de l'arrêté préfectoral puis transmis aux communes concernées.

Mme Haman demande quel délai peut être accordé aux gestionnaires.

M. Chantraine propose un délai d'un mois.

### **VI. Avancement des cartes de bruit du réseau départemental.**

Mme Florence Monestiez, représentant le Conseil Général, liste les routes départementales pour lesquelles des cartes de bruit ont été réalisées par le CETE de l'Est. Elle ajoute que M. le Président du Conseil Général de la Moselle a été consulté concernant ces cartes.

Mme Monestiez indique que l'Assemblée Départementale se réunira courant juin 2009 : les arrêtés préfectoraux portant publication des cartes de bruit pourront, dès lors, être établis.

Mme Monestiez précise, concernant les PPBE, que les études ne pourront être engagées qu'après la publication de ces cartes.

M. Gilbert Schall, représentant la commune d'Ars-sur-Moselle, fait état d'un important trafic de poids lourd sur la RD11, à hauteur de la commune.

M. Chantraine lui propose d'attendre la publication des cartes de bruit puis de prendre contact avec les services du Conseil Général.

#### **VII. Avancement des cartes de bruit des voies communales de l'agglomération messine.**

Mme Lamouroux-Kuhn indique que le CETE de l'Est a terminé l'étude des voies communales de l'agglomération messine : les cartes de bruit sont en cours de réalisation. La liste des voies concernées (TMJA supérieur à 16 400 véhicules par jour) est présentée au comité.

#### **VIII. Avancement des cartes de bruit de RFF.**

Mme Lamouroux-Kuhn précise que l'étude effectuée sur l'ensemble du territoire de la Lorraine est achevée. Elle a été validée par RFF.

Mme Lamouroux-Kuhn indique, également, que l'extraction des cartes de bruit pour le département de la Moselle a été réalisée : l'arrêté préfectoral de publication des cartes de bruit devrait être pris courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2009.

#### **IX. Avancement des cartes de bruit de la SANEF.**

M. Chantraine indique que le CETE de l'Est a vérifié les fichiers Autocad des cartes de bruit réalisées par la SANEF : les cartes au format PDF ont été remises à la DDE.

M. Chantraine signale, concernant les PPBE, qu'ils ne sont pas encore rédigés mais la trame et le contenu général sont définis : l'objectif de production des PPBE est fixé à fin 2009.

#### **X. Point sur les démarches dans l'agglomération INSEE de Metz.**

##### **a) La CA2M**

Mme Marianne Perrin, représentant la CA2M, rappelle que 19 communes ont l'obligation de réaliser des cartes de bruit et des PPBE mais que l'ensemble du territoire de la CA2M est intégré à cette démarche. Elle ajoute que la réalisation des données d'entrées du référentiel cartographique ainsi que la production des cartes ont été confiées au bureau d'études ACOUPHEN.

Mme Perrin fait état de la complexité des travaux engagés par la CA2M. Elle mentionne la masse de documents qui fera l'objet d'une publication par arrêté, à savoir :

- 835 cartes de bruit,
- des documents d'accompagnement des cartes (résumé non technique, l'exposition des populations),
- la modélisation en 3D des futures zones d'activités.

Mme Perrin présente ensuite un échéancier des travaux :

- pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2009 : production des cartes de bruit des 40 communes,
- pour fin 2009 / début 2010 : réalisation du PPBE de la communauté d'agglomération.

M. Darbois fait part de sa préoccupation quant à la réaction des riverains après la publication des cartes de bruit. Il souhaiterait qu'un délai de quatre ans soit fixé pour résoudre l'ensemble des problèmes liés au bruit.

Mme Haman précise que ces publications ne peuvent se faire sans aucune communication.

**b) La communauté de communes de Maizières-les-Metz.**

M. Chantraine rappelle que 3 communes sur 14 ont l'obligation juridique de réaliser des cartes de bruit et des PPBE : Fèves, Semécourt, Maizières-les-Metz.

M. Jean-Louis Michel, Président de la communauté de communes se propose d'interroger les maires de ces trois communes quant à leurs intentions à ce sujet.

M. Chantraine propose de leurs présenter la démarche « Bruit ».

**c) La communauté de communes du Sillon Mosellan.**

Les 6 communes de la communauté de communes sont concernées : Gandrange, Hagondange, Hauconcourt, Mondelange, Richemont, Talange.

M. Chantraine donne les précisions suivantes :

- les prestations ont été commandées au bureau d'études, en novembre 2008.
- la réalisation des cartes de bruit est prévue dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2009.

**d) La communauté de communes du Val de Moselle.**

M. Pierre Paradeis, Vice-Président, rappelle que 2 communes sur 10 ont l'obligation juridique de réaliser des cartes de bruit : Ancy-sur-Moselle et Jouy-aux-Arches. Il précise que la communauté de communes dispose désormais de la compétence « lutte contre le bruit ».

M. Paradeis indique que l'élaboration d'un cahier des charges, définissant les prestations d'un bureau d'études, est en cours.

M. Paradeis demande si des subventions de l'Etat peuvent être attribuées pour le financement de ces prestations.

Mme Haman et M. Chantraine répondent par la négative : il n'y a pas d'aide directe de l'Etat pour la réalisation des documents graphiques et des PPBE.

**e) La communauté de communes du Pays Orne Moselle.**

M. Robert Pierron, Vice-Président de la communauté de communes, rappelle que 12 communes sur 13 sont concernées, mais que la démarche a été étendue à la commune de Roncourt.

Il fait part des informations suivantes :

- la communauté de communes a modifié ses statuts et dispose dorénavant de la compétence « Bruit ».
- les prestations du bureau d'études sont en cours. La phase de collecte de l'ensemble des données est en voie d'achèvement.
- l'échéance pour la production des cartes et des PPBE est fixée à fin 2009.

**f) Les communes de Meurthe-et-Moselle.**

M. Taberkane, de la DDE 54, présente l'avancement de la démarche des 5 communes concernées :

- **Auboué, Homécourt, Moutiers** : Le cahier des charges est finalisé et la consultation des bureaux d'études est en cours.
- **Joeuf** : Les cartes de bruit routières et ferroviaires sont finalisées.
- **Briey** : Le cahier des charges est en cours d'élaboration.

## **XI. Point sur les démarches dans l'agglomération INSEE de Thionville.**

### **a) La Communauté d'agglomération Portes de France - Thionville**

M. Henri Boguet, Vice-Président, rappelle que 4 communes sur 13 ont l'obligation juridique de réaliser des cartes de bruit. Il précise qu'un cahier des charges, pour les prestations d'un bureau d'études, va être élaboré.

M. Boguet signale également que la communauté d'agglomération devra modifier ses statuts afin de disposer de la compétence « Lutte contre le bruit ».

### **b) La Communauté d'agglomération du Val de Fensch.**

M. Ali FALL, représentant la communauté d'agglomération, indique concernant les 8 communes concernées sur les 10 composant cet EPCI, que le bureau d'études devraient commencer ses travaux, en mars 2009.

## **XII. La prochaine réunion du Comité de Pilotage.**

Mme Haman propose la date du 17 juin 2009 à 14h30 pour la prochaine réunion du Comité de Pilotage de l'Observatoire du Bruit et remercie les membres de ce comité pour leur présence à cette réunion.

LA DIRECTRICE  
DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE



Monique HAMAN

**REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT**  
**Mercredi 21 janvier 2009**

**Fiche d'émargement**

NOM Prénom	QUALITE	TELEPHONE	ADRESSE MEL	SIGNATURE
FUZGWSKI Claude	Adjoint Nuisance	0662110673	Claude.fuzgowski@orange.fr	
DROY Laure-Lie	ADST	0642.30-40-05	ldroy@ville-kameck.fr	
WERTH Guy	SOUS-PREFECTURE DE THONVILLE	03182159119/20		
SALLERIAS Clément	LCL CST2 BA128	03 87695562	cdt2_bz128@wanadoo.fr	
PARADEIS Piene	Vice-Président / Adjoint CCVA	CCVA et Jouy 0682429056	paradeis.association@orange.fr	
KIEFER GUY	Adjoint UCKANGE	06-07-264009	kiefer.guy@orange.fr	
WEYANT Arline	Adjt Vitry/Orsoy	0387670274	mairie.vitry-sur-orsoy@wanadoo.fr	
DELIZZARI J. Marie	Adjt Pierrevillers	0387679450	mairie-pierrevillers@wanadoo.fr	
DILLIER Yvo	Ville de YUTZ	0625335972	dillier@mairie-yutz.fr	
SERRIER Michel	DIRECTEUR CIGT	0684788149	michel.serrier@developpement-durable.gouv.fr	
SAINT-EVE Gilles	DDES7	03.87.34.8275	gilles.saint-ave@developpement-durable.gouv.fr	

REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT  
 Mercredi 21 janvier 2009

Fiche d'émargement

NOM Prénom	QUALITE	TELEPHONE	ADRESSE MEL	SIGNATURE
DARRAIS René	VP CAZM Adj. Maire de Metz	03 87 55 51 67	rdubois (s) mairie-metz-fr	
PERRIN Marianne	Chargée de Mission Nobis Métropole	03 87 39 78 37	mperrin@calm.com	
HONESTIER FLORENCE	DGS CG57	03 87 34 76 44	florence.monestiez@cg57.fr	
PETERLINI Béatrice	Adjointe Mairie Ancy	03 87 30 92 90	beapeterlini@yahoo.fr	
HEBERT Mathieu	ARECOR HLN Chargé de Mission	06 23 41 60 32	m.hebert-arlor@union-habitat.org	
SCHALL Gilbert	Maire Adj. Ars / Moselle	03 87 60 65 70	L.NASCI.DGS @	
SCHAMBILL Jean-Nicolas	Adjoint Mairie SAINT-AVOUL	06 10 89 89 27	j.schambill@mairie-saint-avoul.fr	
MICHEL Jean Louis CCMLM. Président		03 87 51 77 02	jl_michel@orange.fr	
FRITZSCHE Fabrice	Chargé de Mission	03.87.72.33.70	ccslm@wanadoo.fr	
SEBUS Philippe	Amateur Cte Poste de France	03-82-34-35-21	philippe.gelus@mairie-terville.fr	
CARRE Thierry	DGS Cte Agglo. Palés de France	03-82-52-36-83	thierry.eau@agglo-thionville.fr	

Boguet Henri

VP Ent. de France  
Thionville.  
06 61 71 92 92

